

République



Togolaise

Travail-Liberté-Patrie

**12^{ème} SEMINAIRE DU RESEAU FRANCOPHONE DE LA REGULATION DES
TELECOMMUNICATIONS (FRATEL)**

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU COMITE DE COORDINATION

M. Abayeh BOYODI

DIRECTEUR GENERAL DE L'ART&P du TOGO,

14-15 Avril 2015

HOTEL RAMADA PLAZA

GAMMARTH – TUNIS

TUNISIE

Tunis, le 14 avril 2014

**THEME : LA CONVERGENCE FIXE-MOBILE, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES
DE REGULATION**

Monsieur le Ministre des Technologies de la Communication et de l'Economie numérique de la Tunisie ;

Messieurs les Vice-présidents du Comité de coordination du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL) ;

Mesdames et Messieurs les représentants du Secrétariat Exécutif du FRATEL ;

Monsieur le président de l'Instance Nationale des Télécommunications de la Tunisie ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Agences et Autorités de régulation des télécommunications ;

Mesdames, Messieurs, chefs d'entreprises ;

Distingués invités, à vos rangs et grades respectifs ;

Chers participants au 12^{ème} séminaire du FRATEL ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi, un réel plaisir de prendre la parole pour souhaiter à chacun de vous la plus fraternelle bienvenue dans cette belle cité de Tunis pour prendre part au 12^{ème} Séminaire de notre réseau, le Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL).

Avant toute chose, je voudrais vous prier de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire des victimes des tueries qui ont eu lieu à BARDO dans cette même ville de Tunis, il y a déjà quelques semaines. Merci.

Au début de cette allocution, permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements à l'endroit du pays hôte, la Tunisie pour avoir bien voulu accepter d'abriter le présent Séminaire mais aussi pour l'accueil chaleureux dont nos différentes délégations ont fait l'objet.

Monsieur le Ministre, au nom de toutes les délégations ici présentes, je voudrais exprimer aux plus hautes autorités de la République Tunisienne, la gratitude modeste mais sincère du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Il y a un an, s'est tenu à Dakar au Sénégal le 11^{ème} séminaire du FRATEL sur « les licences 3G et 4G, état des lieux de l'attribution du premier dividende ». Les présentations et les échanges, de part leur densité et richesse ont fait de ce séminaire, une grande réussite.

En choisissant de réfléchir lors de ce 12^{ème} séminaire sur : « **LA CONVERGENCE FIXE-MOBILE, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE REGULATION** », vous conviendrez avec moi qu'il s'agit d'un engagement commun à inscrire la

convergence au centre de nos stratégies de développement futur du secteur des communications électroniques.

La convergence fixe-mobile est devenue aujourd'hui une réalité contraignant les opérateurs à revisiter leurs stratégies commerciales afin de faire face à la baisse constante des revenus de leurs services traditionnels. En effet, les opérateurs du fixe comme du mobile, pour augmenter leurs revenus, diversifient leurs offres et proposent à leurs clients à la fois des services fixes et mobiles à travers un même terminal.

Ainsi, en raison des implications qui en résultent, certaines distinctions classiques ont perdu de leur importance, car la frontière entre réseau fixe et réseau mobile, opérateur fixe et opérateur mobile, service fixe et service mobile tend à disparaître.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Face à l'instauration de ce nouvel environnement à la fois technologique et commercial dans lequel les opérateurs de télécommunications se sont embarqués, quelle doit être la réponse de régulation et/ou de réglementation?

Le régulateur peut-il maintenir ses instruments classiques de régulation qui ont été à l'époque conçu fondamentalement sur la distinction classique réseau fixe et réseau mobile, opérateur fixe et opérateur mobile, service fixe et service mobile ?

La régulation doit, inévitablement, être à la hauteur de cet environnement très mouvant pour relever le défi des profondes mutations qui caractérisent le secteur et ce, afin de toujours rendre très dynamique le marché des communications électroniques.

Aujourd'hui, les régulateurs sont contraints de mener à leur niveau des actions afin d'inaugurer une nouvelle ère caractérisée par de nouveaux instruments adaptés aux acteurs convergents.

Je ne doute pas, chers délégués au 12^{ème} séminaire de notre réseau, que le FRATEL est un cadre privilégié pour mener des réflexions qui permettent aux régulateurs de s'adapter aux nouveaux enjeux et défis que soulèvent la problématique des réseaux et services convergés.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Il apparait clairement que la convergence fixe-mobile remet en question certains aspects de la régulation, bouleversant ainsi des paradigmes de régulation jusqu'alors bien établis. Cette mutation suscite des interrogations, de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne la définition de marché pertinent pour les opérateurs proposant des solutions convergentes fixe-mobile.

La régulation doit aussi répondre à d'autres besoins qui naissent et notamment l'attribution des ressources en numérotation adaptées à la nouvelle donne.

Chers participants, nous ne devons cependant pas occulter une réalité : la convergence fixe et mobile n'est pas au même niveau d'évolution dans tous nos pays, car les marchés n'y sont pas au même degré de maturité.

En effet, les différents régulateurs, ici présents, ne vivent pas, au même moment, la même expérience de la convergence fixe-mobile, en raison de la spécificité de chaque marché, de l'histoire de chaque pays et de l'état d'évolution et de maturité des réseaux de communications électroniques.

Mais, il est aussi vrai que le mouvement de la convergence n'épargnera aucun pays, et que l'un après l'autre, tous nos pays seront traversés par ce vent technologique et commercial induit par la convergence.

En conséquence, les régulateurs doivent s'intéresser à la problématique de la convergence fixe-mobile, se poser les bonnes questions, diagnostiquer clairement les problèmes soulevés et tenter de proposer des approches de solutions.

Sans être exhaustif, ce sont les types de question retenus pour être débattus au cours des trois (3) tables rondes à l'occasion de ce présent Séminaire du FRATEL qui constitue un cadre idéal de rencontre, de partage et d'échanges entre nos institutions de régulation unies entre elles par l'âme d'un secteur qui est constamment fait de vertigineuses mutations et évolutions.

Durant ces deux jours de travaux, je vous invite à nourrir et à enrichir les débats de nos expériences, de nos vécus, de nos attentes, de nos différentes visions des télécommunications d'aujourd'hui et de demain.

C'est ce qui nous permettra de remporter le pari d'une régulation qui s'adapte constamment à l'évolution du secteur et qui s'engage fermement au service du développement du secteur.

Puisse l'esprit de solidarité et de vision partagée continuer d'être le socle de notre réseau et le mode opératoire privilégié de gestion de tous les grands enjeux du secteur des communications électroniques.

Sur ce, Je vous souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie pour votre aimable attention.

Je vous remercie !

